

Périgueux le 9 juillet 2012

Jean-Luc MARCHIVE
SNUipp-FSU,
Frédéric MARCHAND
SE UNSA,
Catherine ALDEBERT LEPRI
SGEN CFDT,
Raymond VALATS
Educ'Action CGT

à

Mesdames et Messieurs les parlementaires de Dordogne,

Jusqu'au 30 juin 2012, nous disposions de 109 contrats aidés (CUI) intervenant sur des missions d'aide administrative aux directeurs et directrices d'écoles de notre département.

Depuis le vendredi 22 juin, des informations avaient été données à nos représentants nationaux par le cabinet du premier Ministre indiquant une prolongation de tous les contrats aidés (aide administrative et assistance aux élèves handicapés) pour l'année 2012/2013. Une circulaire interministérielle était en préparation afin d'aboutir rapidement au réemploi de toutes les personnes qui n'avaient pas épuisé leurs possibilités. Accusant un certain retard, cette circulaire est bien arrivée dans les rectorats et préfetures et les opérations de prolongations ont pu commencer seulement deux jours avant les congés d'été alors que les personnes concernées n'étaient plus dans leurs écoles depuis le 30 juin.

Malheureusement, nous avons appris dans le même temps qu'une moitié des contrats ne seraient pas reconduits pour des raisons budgétaires. L'académie de Bordeaux serait en « surconsommation d'emplois aidés » cette année.

En Dordogne, cela se traduit par la mise au chômage de 43 personnes qui n'auront fait que quelques mois de contrats (7ou 8). Cela entraînera également la perte de l'aide administrative pour une cinquantaine d'écoles dès la rentrée.

Jusqu'à présent, depuis la création des emplois aidés (CUI), tous les EVS ont pu aller jusqu'au bout de leurs possibilités, à savoir 24 mois ou 60 mois pour les publics « prioritaires ».

Aussi, nous ne comprenons pas que le ministère ait pu ainsi prendre une telle mesure. Les nombreuses réactions de tristesse et de colère que cela suscite doivent être entendues. La situation au regard de l'emploi dans notre département ne laisse aucune chance à ces dizaines de personnes prises au dépourvu au dernier moment.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir appuyer nos demandes en intervenant le plus rapidement possible auprès du premier ministre et du ministère de l'Education Nationale afin que toutes les personnes et les écoles puissent retrouver leur emploi aidé et cela à la date du 1^{er} juillet.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression nos sincères salutations.